Propositions de produits / solutions:
www.emg-meyer.be

Aérer correctement les vides ventilés:

Des vides ventilés correctement aérés maintiennent la qualité du bâtiment stable et sain à long terme.

Les vides ventilés sont à considérer comme une partie critique du bâtiment, particulièrement s'ils sont construits en combinaison avec un plancher en bois. **Voici 3 règles fondamentales:**

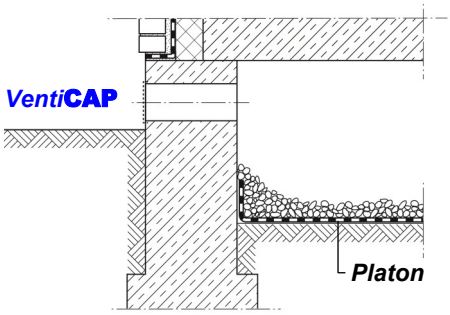

1. il est à veiller à ce que le plafond du vide ventilé vers le rez-de-chaussée chauffé de la maison soit isolé de bonne façon et de manière durable. Cette isolation devrait être conçue exactement comme celle d'un mur extérieur ou celle d'un plafond sous toiture. C'est-à-dire : pare-vapeur, isolation thermique et aération permanente suffisante et bien positionnée.

2. il est avantageux de couvrir la terre avec ***Platon*** en HDPE, une feuille quasi étanche à la vapeur, et la lester avec du gravier. De cette manière, l'évaporation montante du sol dans le vide ventilé sera fortement gênée, l'humidité ambiante réduite et la température légèrement augmentée.

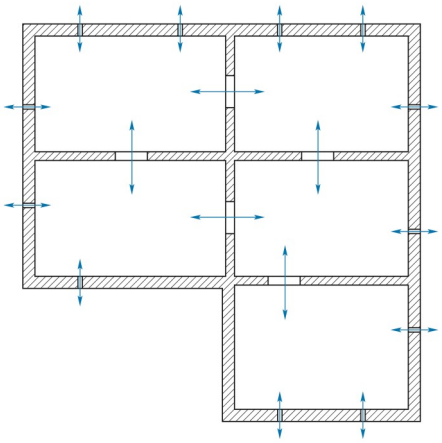

3. ***VentiCAP®*** aérateurs permanents – répartir uniformément et positionner correctement :

- A proximité du plafond du vide ventilé, à cause de l'évaporation montante venant de la terre.
- Sur chacun des quatre côtés des murs extérieurs, et ce avec la même section totale en vis à vis.
- Répartir uniformément afin que même dans les coins, il n'y ait pas de stagnation d'air. Prévoir des grandes ouvertures dans les murs de fondation, permettant le libre passage de l'air .

VentiCAP® le capuchon d'aération en INOX

VentiCAP® pour l'aération de locaux de caves, vides ventilés …
VentiCAP® la protection contre les rongeurs, vermines et encrassements (perforations Ø 8 mm).
VentiCAP® se serre fermement (sans outils) sur des tubes d'aération, placés dans l'épaisseur du mur.
VentiCAP® résiste aux intempéries et aux sollicitations mécaniques lors des travaux de jardinage …
VentiCAP® est durable, inoxydable, adapté au passage piéton, simple & beau.

La section d'aération correcte : 5 - 10 cm² / m² de surface de vide ventilé.

Exemple : surface du v.v. de 100 cm² x 5 -10 cm² de section d'aération / m² = 500-1000 cm².
Selon la situation donnée et les besoins, les variantes suivantes sont possibles:

10 - 20 pces *VentiCAP® 110* avec 50 cm² de section d'aération libre ou
5 - 10 pces *VentiCAP® 160* avec 100 cm² de section d'aération libre ou
4 - 7 pces *VentiCAP® 200* avec 170 cm² de section d'aération libre.

© Copyright by EMG AG

Erich Meyer-Gillessen S.A.
Rektor-Cremer-Strasse 39
4780 St. Vith - Belgique
Tél.: +32 (0)80 22 74 80
Fax: +32 (0)80 22 63 16
e-mail: info@emg-meyer.be
www.emg-meyer.be